

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 juin 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Florence BURNEAU, M. Patrick FRIOUX, Mme Emmanuelle FOUASSON, M. Michel MORACCHINI, Mme Charène MARIE

Excusés ayant donné procuration : M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Catherine COESLIER), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Absents : M. Philippe MAURICE, M. Fabrice ROUSSEAU

Désignée secrétaire de séance : Mme Colette GROIZARD

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	14	3	17	17	0	0

DEL2024-025 – Participation financière 2024 au Groupement d'Intérêt Public La Déferlante

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune de Barbâtre est membre du Groupement d'Intérêt Public La Déferlante dont l'objet est de contribuer au développement et à la création d'activités culturelles pluridisciplinaires tout en favorisant leur diffusion auprès d'un large public sur 13 communes du littoral de Loire Atlantique (Saint Brévin les Pins, Pornic) et de Vendée (Noirmoutier en l'Île, Barbâtre, La Barre de Monts, Notre Dame de Monts, Saint Jean de Monts, Saint Hilaire de Riez, Saint Gilles Croix de Vie, Bretignolles sur Mer, Brem sur Mer, Jard sur Mer et La Tranche sur Mer).

Lors de l'assemblée générale du GIP La Déferlante en date du 25 mars 2024, il a été procédé à l'appel à participation pour l'année 2024 tel que mentionné dans le tableau ci-dessous :

inflation plafonnée

0,057

3,5

0,1995

Nb Habitants	Part variable	Prt fixe	Partici glob	Villes
14473	2 887,36 €	3 750 €	6 637,36 €	Saint Brévin les Pins
16886	3 368,76 €	3 750 €	7 118,76 €	Pornic
4486	894,96 €	3 750 €	4 644,96 €	Noirmoutier en l'île
1721	343,34 €	3 750 €	4 093,34 €	Barbâtre
2158	430,52 €	3 750 €	4 180,52 €	Notre Dame de Monts
8725	1 740,64 €	3 750 €	5 490,64 €	Saint Jean de Monts
12137	2 421,33 €	3 750 €	6 171,33 €	Saint Hilaire de Riez
7922	1 580,44 €	3 750 €	5 330,44 €	Saint Gilles Croix de Vie
5093	1 016,05 €	3 750 €	4 766,05 €	Brétignolles sur Mer
2980	594,51 €	3 750 €	4 344,51 €	La Tranche sur Mer
2855	569,57 €	3 750 €	4 319,57 €	Brem sur Mer
2670	532,67 €	3 750 €	4 282,67 €	Jard sur Mer
2240	446,88 €	3 750 €	4 196,88 €	La Barre de Monts

Données recensement 2020 Total 2024

65 577,03 €

Pour rappel, chaque commune membre du GIP verse une contribution financière composée d'une part fixe de 3 750 € et d'une part variable indexée sur le nombre d'habitants de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** le versement de la contribution financière de la ville de Barbâtre établie à hauteur de 4 093,34 € au GIP La Déferlante pour l'année 2024 ;
- **AUTORISE** M. le maire à signer tout document nécessaire à ces décisions.

DELIBERATION PUBLIEE

Le

11 JUIL. 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme,
 En mairie, le

11 JUIL. 2024

Le Maire,
 Louis GIBIER




La secrétaire de séance,
 Colette GROIZARD

